



Aux membres des médias

Genève, le 11 décembre 2018

**Communiqué de presse de la Commission fiscale
du Grand Conseil de la République et Canton de Genève**

La commission fiscale du Grand Conseil a voté aujourd'hui en troisième débat les projets de loi 12006 modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (D 3 15) (RFFA) et 12007 modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (D 1 05) (RFFA) portant sur la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA).

Une majorité de la commission a voté en faveur de ces projets de loi tels qu'amendés lors du troisième débat (POUR : 12 (3 S, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC) ; CONTRE : 1 (1 EAG) ; ABSTENTIONS : 2 (2 Ve)). Le rapport de majorité sera rédigé par M. Yvan Zweifel et le rapport de minorité par M. Jean Batou.

De façon synthétique, il en résulte les éléments suivants :

- **Taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises à hauteur de 13,99% ;**
- **Imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital plafonné à 8'500 CHF, puis imputation totale après 5 ans par paliers (N plafond à 8'500, N+1 à 25%, N+2 à 50%, N+3 à 75%, dès N+4 imputation totale) ;**
- **Imposition des dividendes augmentée de 10%** (70% fortune privée et 60% fortune commerciale) ;
- **Levée du frein au déficit sur 8 ans jusqu'à hauteur de 372 millions CHF**, montant correspondant à l'addition du déficit statique prévu par la réforme au niveau cantonal (186 millions CHF) et à l'enveloppe financière accordée au contre-projet à l'IN 170 en faveur d'un renforcement des subsides d'assurance maladie (186 millions CHF).

Lors de sa précédente séance, la commission a également voté en faveur du projet de loi 12009 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE) (J 6 29) (RFFA) accordant **18 millions CHF à la nouvelle Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.**

Enfin, **la commission a voté en faveur d'un contre-projet à l'IN 170**, Initiative populaire cantonale « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! » qui sera inclus dans le paquet des projets de loi liés à la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). La commission s'est prononcée en faveur d'une enveloppe financière de 186 millions CHF tel que mentionné ci-dessus.

M. Christo Ivanov
Président